



MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DE L'EMPLOI

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bulletin officiel

Travail

Emploi

Formation professionnelle

N° 11

29 novembre 2024

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : FRANCIS LE GALLOU, DIRECTEUR DES FINANCES, DES ACHATS ET DES SERVICES

RÉDACTEUR EN CHEF : PATRICE LORIOT, ADJOINT AU CHEF DU SERVICE DES PATRIMOINES

RÉALISATION : SGMCAS - DFAS - BUREAU DE LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE

14 AVENUE DUQUESNE - 75350 PARIS 07 SP - MÉL. : DFAS-SPAT-DOC-BO@SG.SOCIAL.GOUV.FR

Sommaire chronologique

31 octobre 2024

Arrêté du 31 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2022 portant désignation des membres du comité social d'administration ministériel placé auprès du ministre chargé du travail, du plein emploi et de l'insertion.

Arrêté du 31 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 16 février 2023 portant composition de la formation spécialisée du comité social d'administration ministériel placé auprès du ministre chargé du travail, du plein emploi et de l'insertion.

4 novembre 2024

Arrêté du 4 novembre 2024 portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps de fonctionnaires de catégorie B.

5 novembre 2024

Arrêté du 5 novembre 2024 portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps de fonctionnaires de catégorie A.

12 novembre 2024

Arrêté du 12 novembre 2024 portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de l'inspection du travail.

Ministère du travail et de l'emploi

Arrêté du 31 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2022 portant désignation des membres du comité social d'administration ministériel placé auprès du ministre chargé du travail, du plein emploi et de l'insertion

NOR : TEMR2430450A

La ministre du travail et de l'emploi,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 portant désignation des membres du comité social d'administration ministériel placé auprès du ministre chargé du travail, du plein emploi et de l'insertion ;

Vu la demande de l'organisation syndicale UNSA en date du 10 septembre 2024,

Arrête :

Article 1^{er}

Le tableau relatif à la liste des représentants des personnels du comité social d'administration ministériel, mentionné à l'article 1^{er} de l'arrêté du 21 décembre 2022 susvisé, est ainsi modifié :

À la ligne :

«

M. Daniel CARLIER	Mme Badra FATMI
-------------------	-----------------

» ;

Les mots : « M. Daniel CARLIER » sont remplacés par les mots « Mme Laurence CARLIER ».

Article 2

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Travail - Emploi - Formation professionnelle.

Fait le 31 octobre 2024.

Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur du dialogue social, des politiques sociales et des conditions de travail,
Benoît GERMAIN

Ministère du travail et de l'emploi

Arrêté du 31 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 16 février 2023 portant composition de la formation spécialisée du comité social d'administration ministériel placé auprès du ministre chargé du travail, du plein emploi et de l'insertion

NOR : TEMR2430451A

La ministre du travail et de l'emploi,

Vu l'arrêté du 16 février 2023 portant composition de la formation spécialisée du comité social d'administration ministériel placé auprès du ministre chargé du travail, du plein emploi et de l'insertion ;

Vu la demande de l'organisation syndicale UNSA en date du 10 septembre 2024,

Arrête :

Article 1^{er}

Le tableau relatif à la liste des représentants des personnels de la formation spécialisée du comité social d'administration ministériel, mentionné à l'article 1^{er} de l'arrêté du 16 février 2023 susvisé, est ainsi modifié :

À la ligne :

«

M. Daniel CARLIER	Mme Badra FATMI
-------------------	-----------------

» ;

Les mots : « M. Daniel CARLIER » sont remplacés par les mots : « Mme Laurence CARLIER ».

Article 2

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Travail - Emploi - Formation professionnelle.

Fait le 31 octobre 2024.

Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur du dialogue social, des politiques sociales et des conditions de travail,
Benoît GERMAIN

Ministère de la santé et de l'accès aux soins
 Ministère des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes
 Ministère du travail et de l'emploi

**Arrêté du 4 novembre 2024 portant composition de la commission administrative
 paritaire compétente à l'égard des corps de fonctionnaires de catégorie B**

NOR : MSAR2430452A

La ministre de la santé et de l'accès aux soins, le ministre des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes et la ministre du travail et de l'emploi,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 94-1020 du 23 novembre 1994 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des infirmières et infirmiers des services médicaux des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2012-482 du 13 avril 2012 portant statut particulier des techniciens de physiothérapie relevant du ministre chargé de la santé ;

Vu le décret n° 2012-483 du 13 avril 2012 portant statut particulier du corps des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

Vu le décret n° 2013-176 du 27 février 2013 portant statut particulier du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire ;

Vu l'arrêté du 2 juin 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains corps de fonctionnaires relevant des ministres chargés du travail, de l'emploi, de l'insertion, de la santé et des solidarités ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2024 portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps de fonctionnaires de catégorie B ;

Sur proposition de la directrice des ressources humaines,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps de fonctionnaires de catégorie B :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS	LISTE
Mme Corinne DUPOUX Mme Béatrice CLOUTIER	Mme Marie-Hélène LIARD M. Philippe HONTHAAS	CGT
Mme Sylvie ROUMEGOU M. Samuel MOOTHEN	Mme Ildy JEAN-LOUIS Mme Emmanuelle SANGNIER	UNSA
Mme Sylvie BERTAUT	M. Philippe ALI MOUSTOIFFA	CFDT
Mme Agnès CORDIER	Mme Véronique FEBVRE	FO

Article 2

Sont nommés représentants de l'administration à la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps de fonctionnaires de catégorie B :

Membres titulaires :

- Mme Caroline GARDETTE-HUMEZ, directrice des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales ;
- Mme Géraldine BOFILL, cheffe du Service des politiques sociales et des parcours, Direction des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales ;
- Mme Ludivine FAU, cheffe du Bureau des personnels travail / emploi, Direction des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales ;
- Mme Myriam LEMAIRE, cheffe du Bureau des ressources humaines et des affaires générales, Direction générale de la cohésion sociale ;
- Mme Pascale CHARBOIS-BUFFAUT, responsable de l'Unité territoriale santé environnement de l'Yonne, Agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté ;
- Mme Naima HOUITAR ASSAOUI, responsable des ressources humaines, Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Centre-Val de Loire.

Membres suppléants :

- M. Benoît GERMAIN, sous-directeur du dialogue social, politiques sociales et conditions de travail, Direction des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales ;
- Mme Juliette CAHEN, cheffe du Bureau procédures individuelles et précontentieux, Direction des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales ;
- M. Nicolas BURGAIN, adjoint à la cheffe du Bureau procédures individuelles et précontentieux, Direction des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales ;
- Mme Cécile ROUCHEYROLLE, cheffe du Bureau de l'encadrement supérieur, Direction des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales ;
- Mme Christine ROMANO, cheffe de section des personnels de catégorie B, Direction des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales ;
- Mme Sandrine PROSPER-BONNEAU, chargée du recrutement et gestion RH, Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire.

Article 3

L'arrêté du 27 septembre 2024 portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps de fonctionnaires de catégorie B est abrogé.

Article 4

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité et au Bulletin officiel Travail - Emploi - Formation professionnelle.

Fait le 4 novembre 2024.

Pour les ministres et par délégation :
La cheffe du Bureau procédures
individuelles et précontentieux,
Juliette CAHEN

Ministère de la santé et de l'accès aux soins
Ministère des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes
Ministère du travail et de l'emploi

Arrêté du 5 novembre 2024 portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps de fonctionnaires de catégorie A

NOR : MSAR2430453A

La ministre de la santé et de l'accès aux soins, le ministre des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes et la ministre du travail et de l'emploi,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 90-973 du 30 octobre 1990 portant statut particulier du corps des ingénieurs du génie sanitaire ;

Vu le décret n° 90-975 du 30 octobre 1990 portant statut particulier du corps des ingénieurs d'études sanitaires ;

Vu le décret n° 93-292 du 8 mars 1993 portant statut particulier du corps des professeurs d'enseignement général de l'Institut national des jeunes aveugles ;

Vu le décret n° 93-293 du 8 mars 1993 portant statut particulier du corps des professeurs d'enseignement général des instituts nationaux de jeunes sourds ;

Vu le décret n° 93-294 du 8 mars 1993 portant statut particulier du corps des professeurs d'enseignement technique des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national des jeunes aveugles ;

Vu le décret n° 2002-1569 du 24 décembre 2002 portant statut particulier du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État ;

Vu le décret n° 2012-762 du 9 mai 2012 portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2017-1051 du 10 mai 2017 portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2017-1052 du 10 mai 2017 portant statut particulier du corps interministériel des conseillers techniques de service social des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2019-420 du 7 mai 2019 portant statut particulier du corps des éducateurs spécialisés des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national des jeunes aveugles ;

Vu l'arrêté du 2 juin 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains corps de fonctionnaires relevant des ministres chargés du travail, de l'emploi, de l'insertion, de la santé et des solidarités ;

Vu le procès-verbal du résultat des élections de décembre 2022 pour la désignation des représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps de fonctionnaires de catégorie A ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2024 portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps de fonctionnaires de catégorie A ;

Sur proposition de la directrice des ressources humaines,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps de fonctionnaires de catégorie A :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS	LISTE
M. Julien KOUNOWSKI M. Alain OLMOS M. Frédéric LE LOUEDEC	Mme Catherine RIBAUT Mme Stéphanie EGRON Mme Palma ROLS	UNSA
Mme Françoise LALLIER M. Stéphane L'HOMEL	M. Jean-Paul LEROUX Mme Anne FOUGERAY	CFDT
M. Nicolas TASSO Mme Isabelle TETEGAN-LUDOVSKY	M. Adrien DRIOLI-KOPIAN Mme Béatrice MOURLANE	CGT
M. Juan NAVARRO	M. Arnaud TRANCHANT	FO

Article 2

Sont nommés représentants de l'administration à la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps de fonctionnaires de catégorie A :

Membres titulaires :

- Mme Caroline GARDETTE-HUMEZ, directrice des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales ;
- Mme Géraldine BOFILL, cheffe du Service des politiques sociales et des parcours, Direction des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales ;
- M. Romain SERGENT, adjoint au chef du Bureau des personnels administratifs de catégorie A, Direction des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales ;
- Mme Véronique VERBIE-DUFAY, adjointe à la cheffe du Bureau des ressources humaines et des affaires générales, Direction générale du travail ;
- M. Alexandre DELPORT, chef de la Division des affaires générales, Direction de la sécurité sociale ;
- Mme Claude GUILLARD, coordonnatrice des directions départementales, Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine ;

- M. Benoît FAVIER, chef du Bureau des personnels administratifs de catégorie A, Direction des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales ;
- M. Stéphane SCHEMBRE, responsable des ressources humaines, Direction régionale interdépartementale de l'économie de l'emploi du travail et des solidarités d'Île-de-France.

Membres suppléants :

- Mme Juliette CAHEN, cheffe du Bureau procédures individuelles et précontentieux, Direction des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales ;
- M. Benoît GERMAIN, sous-directeur du dialogue social, politiques sociales et conditions de travail, Direction des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales ;
- M. David BRESSOT, chef de projet du dispositif de signalement, Service stratégie compétences et vie au travail, Direction des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales ;
- M. Arnaud SEGUIN, chef du Bureau des partenariats et diversification des parcours individuels, Direction des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales ;
- Mme Myriam LEMAIRE, cheffe du Bureau des ressources humaines et des affaires générales, Direction générale de la cohésion sociale ;
- M. Nicolas BURGAIN, adjoint à la cheffe du Bureau procédures individuelles et précontentieux, Direction des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales ;
- Mme Anne GRAILLOT, directrice adjointe régionale, Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne ;
- Mme Cécile ROUCHEYROLLE, cheffe du Bureau de l'encadrement supérieur, Direction des ressources humaines des Ministères chargés des affaires sociales.

Article 3

L'arrêté du 3 juillet 2024 portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps de fonctionnaires de catégorie A est abrogé.

Article 4

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité et au Bulletin officiel Travail - Emploi - Formation professionnelle.

Fait le 5 novembre 2024.

Pour les ministres et par délégation :
La cheffe du Bureau procédures
individuelles et précontentieux,
Juliette CAHEN

Ministère du travail et de l'emploi

Arrêté du 12 novembre 2024 portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de l'inspection du travail

NOR : TEMR2430459A

La ministre du travail et de l'emploi,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail ;

Vu l'arrêté du 2 juin 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains corps de fonctionnaires relevant des ministres chargés du travail, de l'emploi, de l'insertion, de la santé et des solidarités ;

Vu l'arrêté du 13 septembre 2024 portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de l'inspection du travail ;

Sur proposition de la directrice des ressources humaines,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de l'inspection du travail :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS	LISTE
Mme Julie COURT Mme Sarah AKNIN M. Simon PICOU Mme Céline SUCHON Mme Fanny LELIMOUZIN	Mme Valérie LABATUT Mme Émilie DE BARGAS Mme Jessie TAVEL M. Christian BROCHARD Mme Coline MARTRES-GUGENHEIM	UFSE CGT- SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE- FSU SNUTEFE
Mme Christelle SCANDELLA	Mme Stéphanie VAQUE	CFDT

Article 2

Sont nommés représentants de l'administration à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de l'inspection du travail :

Membres titulaires :

- Mme Caroline GARDETTE-HUMEZ, directrice des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales ;
- Mme Géraldine BOFILL, cheffe du Service des politiques sociales et des parcours, Direction des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales ;
- M. Laurent JUGEAU, chargé de mission, Service du pilotage et de la gestion des ressources humaines, Direction des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales ;
- M. Nicolas DELEMOTTE, adjoint à la sous-directrice de l'animation territoriale du système d'inspection du travail, Direction générale du travail ;
- Mme Ludivine FAU, cheffe du Bureau des personnels travail/emploi, Direction des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales ;
- Mme Catherine MOSMANN, adjointe au Département action territoriale, Direction générale à l'emploi et à la formation professionnelle.

Membres suppléants :

- Mme Juliette CAHEN, cheffe du Bureau procédures individuelles et précontentieux, Direction des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales ;
- M. Benoît GERMAIN, sous-directeur du dialogue social, politiques sociales et conditions de travail, Direction des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales ;
- M. Nicolas BURGAIN, adjoint à la cheffe du Bureau procédures individuelles et précontentieux, Direction des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales ;
- Mme Christelle DREANO, adjointe à la cheffe du Bureau des personnels travail/emploi, Direction des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales ;
- Mme Anne SIPP, directrice de projet, Direction générale du travail ;
- Mme Barbara CHAZELLE, cheffe du Département action territoriale, Direction générale à l'emploi et à la formation professionnelle.

Article 3

L'arrêté du 13 septembre 2024 portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de l'inspection du travail est abrogé.

Article 4

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Travail - Emploi - Formation professionnelle.

Fait le 12 novembre 2024.

Pour la ministre et par délégation :
La cheffe du Bureau procédures
individuelles et précontentieux,
Juliette CAHEN